

# VOTRE VIE QUOTIDIENNE



## LES REPAS

Le menu des repas est établi par le chef cuisinier et la diététicienne dans le respect des allergies, des aversions et de l'équilibre nutritionnel.

Si nécessaire, et sur prescription médicale, vous pouvez bénéficier de consultations diététiques.

Les repas vous seront servis dans la salle à manger du pavillon, ou, en fonction de votre état de santé, dans votre chambre :

- Pour le petit déjeuner : à partir de 8h00
- Pour le déjeuner : à partir de 12h00
- Pour le dîner : à partir de 19h00

Si votre état de santé nécessite un régime adapté, celui-ci sera appliqué dans le respect des prescriptions médicales.

Des plats spécifiques vous seront proposés pour respecter vos convictions personnelles.



## VOS OBJETS DE VALEUR - BIJOUX ET ESPÈCES

Lors de votre entrée, il est conseillé de remettre à votre famille vos bijoux, objets de valeurs, titres ou argent, ou de les déposer ou de les faire déposer auprès du Régisseur de la Régie des dépôts de fonds des hospitalisés, contre reçu. Vous pouvez déposer ou récupérer votre dépôt pendant les heures d'ouverture du service :

- Au bureau des recettes, site de Cambaie à Saint-Paul, **du lundi au vendredi de 9h00 à 15h00**
- Au bureau d'Accueil et d'Orientation, site de Bras-Fusil **du lundi au vendredi de 9h00 à 15h00**

**Aucune remise ne sera effectuée en dehors des heures ouvrables des bureaux.**

Si vous préférez conserver vos objets de valeur, sachez que l'établissement ne pourra être tenu pour responsable d'éventuelles disparitions.

## LE LINGE

L'établissement fournit et entretient le linge hôtelier (draps). Il est demandé au patient de se munir de son nécessaire de toilette (brosse à dents, dentifrice...), de serviettes de toilette et d'apporter ses vêtements, qui doivent être entretenus par ses soins.



## VOTRE COURRIER – LE TÉLÉPHONE

Votre courrier est distribué chaque jour dans les services de soins. Le vaguemestre de l'établissement vous remettra en mains propres les mandats ou lettres recommandées.

Pour expédier vos courriers, timbrez-les et remettez-les au personnel du service. L'utilisation du téléphone portable est autorisée, dans le respect de la procédure affichée dans le service. L'usage de l'appareil photo est strictement interdit dans l'établissement.

## LE STATIONNEMENT

Un parking non surveillé est disponible à l'extérieur.

L'établissement ne serait être tenu responsable des vols ou dégradations commis par des tiers

Les visiteurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement avec leur véhicule, sauf autorisation délivrée par le service.

Si vous êtes amené à circuler dans l'enceinte de l'hôpital, il vous est demandé de respecter la limitation de vitesse.

## LES VISITES

Vous pouvez recevoir des visites aux heures prévues (14h00 à 18h00) dans votre service d'hospitalisation, soit dans la salle de visite du pavillon, soit dans le parc si les modalités de prise en charge le permettent.

Toutefois, sur décision du médecin, les visites peuvent être limitées ou interdites en fonction de votre état de santé.

Les visiteurs sont priés d'informer le personnel soignant quand ils apportent de la nourriture ou des boissons. Certains patients devant respecter un régime spécifique.

Les visites sont interdites aux enfants de moins de 15 ans.

## LE CULTE

Vous pouvez demander la visite d'un représentant du culte de votre choix, en faisant la demande auprès du cadre de santé ou d'un membre de l'équipe soignante du service.

## LA MAISON DES USAGERS (MDU)

La MDU est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information pour les patients et leurs proches. Elle est située sur le site du Grand pourpier et est ouverte, du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00.

La MDU assure une journée d'accueil pour les patients hospitalisés sur le site de Bras Fusil, le mercredi de 09h00 à 14h00.

A la Maison des usagers, vous pouvez :

- Vous informer sur un problème de santé :
- Vous informer sur vos droits
- Découvrir, s'informer sur les droits des malades :  
Connaître les possibilités de médiation ou de recours, identifier le rôle des différents organismes.
- Vous informer pour aider un proche :  
Savoir où trouver une écoute, un soutien, un conseil, vivre au quotidien avec une maladie, un traitement, organiser le maintien à domicile, rejoindre une association.
- Vous informer pour entretenir votre santé : Prévenir les problèmes liés au tabac, à l'alcool et aux drogues, mieux se nourrir, dormir, prévenir les infections sexuellement transmissibles.
- La permanence d'associations :  
Des permanences sont assurées par des associations et des représentants des usagers :  
Vous pouvez vous rapprocher de l'équipe soignante de votre service ou de la Maison des Usagers (tél : 0262 74.30.30), si vous souhaitez obtenir des informations, quant aux associations et leurs horaires de présence.
- La Maison des usagers met à disposition du public :
  - Des brochures d'information sur la santé ;
  - Un espace numérique santé.

Par ailleurs, la Maison des Usagers contribue à l'organisation d'activités de loisirs.

## L'ESPACE DÉTENTE

### Site du Grand Pourpier :

Une cafétéria, dont la gestion est confiée à un prestataire extérieur, est ouverte aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 9h30 – 16h30 (mercredi jusqu'à 13h30)

Fermé le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Outre la possibilité de vous rafraîchir et de vous restaurer (sous réserve d'un régime alimentaire compatible), vous pourrez y acheter des produits d'hygiène.

Selon les modalités de votre hospitalisation, vous devez ou non vous rapprocher du personnel, afin, de vous rendre à la cafétéria.

## LES LOISIRS

Chaque unité de soins dispose :

- De revues et journaux,
- D'une radio, de téléviseurs installés dans les locaux collectifs de chaque service,
- D'une salle d'activités avec des jeux de société,
- De wifi,
- D'une cabine téléphonique ou d'un téléphone au niveau du PC de soins.

## UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

L'Unité d'Hospitalisation infanto-juvénile «Vanille», bénéficie d'une Unité d'enseignement de l'Education Nationale. Un enseignant spécialisé est affecté à temps plein sur ce poste. Cela permet l'amélioration de la qualité de la prise en charge globale proposée à l'enfant. Les objectifs principaux étant :

- le maintien des apprentissages scolaires;
- une évaluation du niveau de l'enfant ;
- un soutien scolaire ;
- la coordination avec le milieu scolaire.

## LA VIDÉO-SURVEILLANCE

Pour votre sécurité, cet établissement est placé sous vidéo surveillance, conformément à la loi 95-73 du 21/01/95 et au décret 96-926 du 17/10/96.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de la Direction au 0262 74 30 00.

## LES MÉDICAMENTS

Si vous suivez un traitement particulier, nous vous conseillons de l'apporter pour les premiers jours de votre hospitalisation. Ces médicaments devront obligatoirement être remis à l'infirmier qui les consigne sur l'inventaire. Ils vous seront restitués à votre sortie.

Durant votre séjour, l'ensemble de vos traitements vous seront dispensés par la pharmacie de l'hôpital.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ INCENDIE

En cas d'incendie, informez immédiatement le personnel du service et suivez les consignes données. Le personnel est formé à la mise en œuvre des moyens de secours.

Chaque chambre est dotée d'un détecteur d'incendie relié au poste central de sécurité, ainsi qu'au bureau infirmier de l'unité d'hébergement.

Les consignes de sécurité, ainsi que les plans d'évacuation sont affichées dans le pavillon.

Des exercices réguliers contre l'incendie ainsi que des visites de reconnaissance des pompiers sont programmées chaque année.

**Conformément à la réglementation en vigueur, il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les locaux des bâtiments de l'établissement (y compris les chambres), qu'ils soient à usage collectif ou individuel.**

Signaler aux personnels tous les appareils électriques en votre possession.

